

RCS : REIMS Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 50127 Numéro SIREN : 433 136 843 Nom ou dénomination : ATELIER DE L'ANCIENNE

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2022 sous le numéro de dépôt 1520

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2021

Exercice ouvert le	01/10/2020	et clos le	30/09/2021	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SASU ATELIER DE L'ANCIENNE		33 rue DU MOULIN	
SIRET	4 3 3 1 3 6 8 4 3 0 0 0 2 9	51310 LA NOUE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
33 rue DU MOULIN			
51310 LA NOUE			

REGIME FISCAL DES GROUPE

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15% 0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%		

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV à long terme imposables à 15 %	PV exonérées art. 238quindecies
----------------------------------	----------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies Autres dispositifs Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers cotées Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbG/DAC4

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité

Nom et coordonnées ECF Viseur conventionné Visa : CGA

- du prestataire (ECF):

- du comptable : CABINET AUDECCA 77 avenue ANATOLE FRANCE 10000 TROYES Tél :

- du conseil : Tél :

- du CGA ou du viseur conventionné : Tél :

- N° d'agrément :

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				(c)
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				(d)
Montant des distributions				(e)
autres que celles visées en (a),				(f)
(b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				(g)
				(h)
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				(i)
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				(j)
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU ATELIER DE L'ANCIENNE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		33 rue DU MOULIN 51310 LA NOUE		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 3 3 1 3 6 8 4 3 0 0 0 2 9		Néant ☐ *				
				Exercice N clos le,		30/09/2021		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 524		1 524	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ	5 593	5 593		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	57 234	56 694	539	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	37 633	25 153	12 479	
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV			
			Créances rattachées à des participations	BB	BC			
			Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 130		2 130	
		TOTAL (II)		BJ	BK	104 116	87 442	16 674
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En cours de production de biens	BN			BO				
En cours de production de services	BP			BQ				
Produits intermédiaires et finis	BR			BS				
Marchandises	BT			BU	5 052		5 052	
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	15 696		15 696	
	Autres créances (3)		BZ	CA	1 758		1 758	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 23 491)		CD	CE	23 491		23 491	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	2 754		2 754		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	276		276		
	TOTAL (III)		CJ	CK	49 030		49 030	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	153 147	1A	87 442	65 704		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		1 524	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SASU ATELIER DE L'ANCIENNE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 9 000)			DA	9 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	900	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	11 876	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	5 065	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	26 842	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	27 857	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	5 000	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 764	
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 240	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	38 861		
(V)			ED			
Ecart de conversion passif*			EE	65 704		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	33 861
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	34 214	FB	FC 34 214
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF
		FG	60 494	FH	FI 60 494
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	94 709	FK	FL 94 709
	Production stockée*				FM
	Production immobilisée*				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP
	Autres produits (I) (11)				FQ 5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 94 715
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS 32 166
	Variation de stock (marchandises)*				FT (604)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW 45 342
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX 889
	Salaires et traitements*				FY 2 070
	Charges sociales (10)				FZ 5 982
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions				GA 2 596
					GB
					GC
	Autres charges (12)				GD
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE 566
					GF 89 010
					GG 5 704
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GH
	opérations en commun { Bénéfice attribué ou perte transférée* (III) Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI
					GJ
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GK
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GL
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GM
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GN
	Différences positives de change				GO
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GP
	Total des produits financiers (V)				GQ
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GR 638
	Intérêts et charges assimilées (6)				GS
	Différences négatives de change				GT
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GU 638
	Total des charges financières (VI)				GV (638)
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GW 5 065
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	94 715
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	89 649
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	5 065
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	17 596
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		
	facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SASU ATELIER DE L'ANCIENNE**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 524	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	5 593	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KS	57 234	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	15 027	KW		KX	1 960	
		Matériel de transport*				KY	10 463	KZ		LA	6 828	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	2 176	LC		LD	1 176	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	90 496	LO		LP	9 965		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 130	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	2 130	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	94 150	ØH		ØJ	9 965			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	1 524	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH	5 593	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	57 234	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MN	16 988	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	17 291	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	3 353	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IV		NG		NH	100 462	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations			IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2 130	2G			
TOTAL IV			I3		NJ		NK	2 130	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	104 116	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 30/09/2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SASU ATELIER DE L'ANCIENNE</u>										Néant ☐ *							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN								
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH								
Terrains			PI		PJ		PK		PL								
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ								
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU								
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	5 593	PW		PX		PY	5 593							
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	55 703	QA	991	QB		QC	56 694							
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD	15 027	QE	139	QF		QG	15 166							
	Matériel de transport		QH	6 343	QI	1 214	QJ		QK	7 558							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	2 176	QM	251	QN		QO	2 428							
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT								
	TOTAL III		QU	84 845	QV	2 596	QW		QX	87 442							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	84 845	ØP	2 596	ØQ		ØR	87 442							
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel									
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO			
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW					Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY					Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C																	
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice								
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9				Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP				SR						

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C
		– corporelles	6E	6F	6G
		– titres mis en équivalence	02	03	04
		– titres de participation	9U	9V	9W
		– autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN						
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US						
	Autres immobilisations financières		UT	UV	UW	2 130					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	15 696		15 696					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 758		1 758					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	276		276					
TOTAUX		VT	19 862		VU	17 732		VV	2 130		
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice								
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 764		2 764						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 916		2 916						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	324		324						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	27 857		27 857						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	33 861		VZ	33 861					
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE		Néant ☐		Exercice N, clos le : 30/09/2021		
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA	5 065	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB		
	Amendes et pénalités	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions			ZN		
				WN		
				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3	
TOTAL I					WR	5 065
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs			WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*			WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)			XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)			WW		
				XB		
				I6		
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.			WZ		
	Majoration d'amortissement*			XA		
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	1F		
			PC			
			PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)			X9	55	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)			YI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)			YJ		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)			YK		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)			YL		
				YM		
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II)		XI	5 065
			déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	5 065
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN		XO	

Désignation de l'entreprise SASU ATELIER DE L'ANCIENNE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	27 337
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	5 065
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	22 271
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	22 271
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise SASU ATELIER DE L'ANCIENNE										Néant ☐ *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves (- Réserve légale - Autres réserves) Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB		ZD	(8 295)	ZE		ZF		ZG		ZH	(8 295)
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(8 295)														
	Prélèvements sur les réserves	ØE															
	TOTAL I	ØF	(8 295)														
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :							
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ						
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR						
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YT	8 638					
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	4 518					
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU						
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	2 898					
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV						
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	29 286					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	45 342					
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW						
	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	889					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	889					
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										YY	17 941					
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	10 140					
DIVERS	Montant brut des salaires *										ØB	1 022					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS						
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%					
	Numéro du centre de gestion agréé * XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG						
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH						
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL												
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC												
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO												
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF												
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B)	(C)		
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☒Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ^① ou 12,8 % ^②.^① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés^② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ^① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ^① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/10/2020 et clos le : 30/09/2021 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	1
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	
-----------------------------	------------------------------------	-----------	--

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	
---	----	--

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(*) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OY et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

30/09/2021

N° SIRET

4 3 3 1 3 6 8 4 3 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

ADRESSE (voie)

33 rue DU MOULIN

CODE POSTAL

51310

VILLE

LA NOUE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1

90

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

26101964

N° Département

93

Commune

MONTREUIL

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

33

Voie

rue du Moulin

Code Postal

51310

Commune

LA NOUE

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2021

N° SIRET

4 3 3 1 3 6 8 4 3 0 0 0 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ATELIER DE L'ANCIENNE

ADRESSE (voie) 33 rue DU MOULIN

CODE POSTAL 51310

VILLE

LA NOUE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2021	Net 30/09/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	1 524		1 524	1 524
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	5 594	5 594		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	57 235	56 695	540	1 531
Autres immobilisations corporelles	37 634	25 154	12 480	4 120
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 130		2 130	2 130
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	104 117	87 442	16 674	9 305
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	5 052		5 052	4 448
Avances et acomptes versés sur commandes				1 500
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	15 697		15 697	9 110
Autres créances	1 759		1 759	574
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	23 492		23 492	18 492
Disponibilités	2 754		2 754	5 958
Charges constatées d'avance (3)	277		277	277
TOTAL ACTIF CIRCULANT	49 030		49 030	40 358
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	153 147	87 442	65 705	49 663
(1) Dont droit au bail			1 524	1 524
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/09/2021	30/09/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	9 000	9 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	900	900
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	11 877	20 173
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 066	-8 296
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	26 843	21 777
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	27 857	17 737
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 000	5 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 764	3 312
Dettes fiscales et sociales	3 240	1 837
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	38 862	27 886
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	65 705	49 663
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	33 862	22 886
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/21	Net au 30/09/20
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
206000 - Droit au bail	1 524,49		1 524,49	1 524,49
	1 524,49		1 524,49	1 524,49
Immobilisations corporelles				
Constructions				
214500 - Agencements const s/ sol d'autr	5 593,90		5 593,90	5 593,90
281450 - Amortis. agencements constructi		5 593,90	-5 593,90	-5 593,90
	5 593,90	5 593,90		
Installations techniques, matériel et outillage				
215400 - Matériel industriel	51 914,29		51 914,29	51 914,29
215500 - Outillage industriel	5 320,41		5 320,41	5 320,41
281500 - Amortis. matériel et outillage		4 780,63	-4 780,63	-3 950,63
281540 - AMORT MATERIEL INDUSTRI		51 914,29	-51 914,29	-51 753,09
	57 234,70	56 694,92	539,78	1 530,98
Autres immobilisations corporelles				
218100 - Instal.gales, agenc, aménagt.di	16 988,17		16 988,17	15 027,27
218200 - Matériel de transport	17 291,84		17 291,84	10 463,81
218310 - Matériel informatique	3 353,57		3 353,57	2 176,77
281810 - Amortis. instal. gales, agenc. di		15 166,43	-15 166,43	-15 027,27
281820 - Amortis. matériel de transport		7 558,70	-7 558,70	-6 343,95
281831 - AMORT MATERIEL INFORMAT		2 428,47	-2 428,47	-2 176,77
	37 633,58	25 153,60	12 479,98	4 119,86
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
275000 - Dépôts et cautionnements	2 130,00		2 130,00	2 130,00
	2 130,00		2 130,00	2 130,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	104 116,67	87 442,42	16 674,25	9 305,33
Stocks				
Marchandises				
371000 - Marchandise (ou groupe) A	5 052,07		5 052,07	4 447,50
	5 052,07		5 052,07	4 447,50
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	15 696,74		15 696,74	9 110,23
	15 696,74		15 696,74	9 110,23
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445511 - TVA A DECAISSER	1 275,00		1 275,00	289,00
445621 - TVA DEDUC./IMMO	0,14		0,14	
445660 - TVA DEDUCT/AUTRES BIENS	340,81		340,81	140,71
445860 - TVA sur factures non parvenues	143,00		143,00	144,00
	1 758,95		1 758,95	573,71
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
409110 - FOURNISSEURS-ACOMPTE/				1 500,00
				1 500,00
Valeurs mobilières de placement				
502000 - Actions propres	23 491,90		23 491,90	18 491,90
	23 491,90		23 491,90	18 491,90
Disponibilités				
512000 - Banque	2 648,48		2 648,48	5 851,99

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/09/21	Net au 30/09/20
530000 - Caisse	105,61		105,61	106,02
	2 754,09		2 754,09	5 958,01
Charges constatées d'avance				
486000 - Charges constatées d'avance	276,73		276,73	276,73
	276,73		276,73	276,73
TOTAL ACTIF CIRCULANT	49 030,48		49 030,48	40 358,08
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	153 147,15	87 442,42	65 704,73	49 663,41

Bilan détaillé

	Net au 30/09/21	Net au 30/09/20
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	9 000,00	9 000,00
	9 000,00	9 000,00
Réserve légale		
106100 - Réserve légale	900,00	900,00
	900,00	900,00
Autres réserves		
106800 - Autres réserves	11 876,98	20 172,57
	11 876,98	20 172,57
Résultat de l'exercice	5 065,89	-8 295,59
TOTAL CAPITAUX PROPRES	26 842,87	21 776,98
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455000 - Associés	27 857,42	17 736,90
	27 857,42	17 736,90
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
419110 - CLIENTS- ACOMPTES/COMMANDES	5 000,00	5 000,00
	5 000,00	5 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	1 906,04	2 448,20
408120 - FOURNISSEURS-FACT NON PARVENUES	858,00	864,00
	2 764,04	3 312,20
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
445621 - TVA DEDUC./IMMO		0,45
445710 - TVA collectée	2 916,40	1 518,88
	2 916,40	1 519,33
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
448600 - Etat - autres charges à payer	324,00	318,00
	324,00	318,00
Dettes fiscales et sociales	3 240,40	1 837,33
TOTAL DETTES	38 861,86	27 886,43
TOTAL PASSIF	65 704,73	49 663,41

Compte de résultat

	30/09/2021	30/09/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	34 214	25 985
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	60 495	35 193
Chiffre d'affaires net	94 709	61 178
<i>Dont à l'exportation</i>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Autres produits	6	101
Total I	94 715	61 278
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	32 167	23 918
Variations de stock	-605	3 403
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	45 342	33 475
Impôts, taxes et versements assimilés	890	423
Salaires et traitements	2 071	
Charges sociales	5 982	5 322
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 597	2 397
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	567	
Total II	89 011	68 937
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	5 704	-7 659
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	638	637
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	638	637
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-638	-637
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 066	-8 296

Compte de résultat (suite)

	30/09/2021	30/09/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	94 715	61 278
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	89 649	69 574
BÉNÉFICE OU PÉRTE	5 066	-8 296
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	17 596	9 057
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/20 au 30/09/21 12 mois	%	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
707000 - Ventes de marchandises	27 964,46	29,53	25 984,98	42,47	1 979,48	7,62
707001 - VENTE DE VEHICULE D OCCA	6 250,00	6,60			6 250,00	
	34 214,46	36,13	25 984,98	42,47	8 229,48	31,67
Production vendue						
706000 - Prestations de services	60 297,00	63,67	35 192,67	57,53	25 104,33	71,33
708500 - Ports et frais facturés	197,80	0,21			197,80	
	60 494,80	63,87	35 192,67	57,53	25 302,13	71,90
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits						
758000 - Produits divers gestion courante	5,79	0,01	100,83	0,16	-95,04	-94,26
	5,79	0,01	100,83	0,16	-95,04	-94,26
Total	94 715,05	100,01	61 278,48	100,16	33 436,57	54,56
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
607000 - Achats de marchandises	21 466,96	22,67	23 918,08	39,10	-2 451,12	-10,25
607001 - ACHAT VEHICULE OCCASION	10 700,00	11,30			10 700,00	
	32 166,96	33,96	23 918,08	39,10	8 248,88	34,49
Variation de stock (m/ses)						
603700 - Variat. stocks marchandises	-604,57	-0,64	3 402,75	5,56	-4 007,32	-117,77
	-604,57	-0,64	3 402,75	5,56	-4 007,32	-117,77
Achats de m.p. & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes						
606110 - Fournitures électricité	1 777,43	1,88	1 562,60	2,55	214,83	13,75
606140 - Fournitures carburant	46,08	0,05	222,01	0,36	-175,93	-79,24
606150 - Fournitures combustibles	354,17	0,37	986,60	1,61	-632,43	-64,10
606300 - Achats de petit équipement	2 147,90	2,27	1 021,13	1,67	1 126,77	110,35
606400 - Achats fournitures administrative	226,27	0,24	473,00	0,77	-246,73	-52,16
611000 - Sous-traitance générale	8 638,67	9,12	9 080,67	14,84	-442,00	-4,87
612200 - Redevances crédit-bail mobilier	8 539,74	9,02			8 539,74	
612220 - Redevances crédit-bail mat. tran	9 056,64	9,56	9 056,64	14,80		
613200 - Locations immobilières	4 000,00	4,22			4 000,00	
613510 - Locations de matériel technique	518,21	0,55	498,39	0,81	19,82	3,98
615200 - Entretien immobilier	646,53	0,68	1 578,28	2,58	-931,75	-59,04
615510 - Entretien du matériel technique			692,76	1,13	-692,76	-100,00
615520 - Entretien du matériel de transpo	650,09	0,69			650,09	
616000 - Primes d'assurance	4 194,40	4,43	4 125,40	6,74	69,00	1,67
622600 - Honoraires	2 742,00	2,90	1 700,00	2,78	1 042,00	61,29
622700 - Frais d'actes et contentieux	156,67	0,17	43,24	0,07	113,43	262,33
623000 - Publicité	180,00	0,19			180,00	
623400 - Cadeaux à la clientèle			420,00	0,69	-420,00	-100,00
623600 - Catalogues et imprimés	75,00	0,08			75,00	
624100 - Transports sur achats	283,71	0,30	429,69	0,70	-145,98	-33,97
625100 - Voyages et déplacements	219,71	0,23	311,69	0,51	-91,98	-29,51
625120 - FRAIS REPAS			33,80	0,06	-33,80	-100,00
626100 - Frais de télécommunication	823,01	0,87	1 173,00	1,92	-349,99	-29,84
627800 - Prestations de services bancaire	66,00	0,07	66,00	0,11		
	45 342,23	47,88	33 474,90	54,72	11 867,33	35,45

Compte de résultat détaillé

	du 01/10/20 au 30/09/21 12 mois	%	du 01/10/19 au 30/09/20 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Total	76 904,62	81,20	60 795,73	99,38	16 108,89	26,50
MARGE SUR M/SES & MAT	17 810,43	18,81	482,75	0,79	17 327,68	NS
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
635120 - CFE	438,00	0,46	423,00	0,69	15,00	3,55
635430 - Cartes grises	341,76	0,36			341,76	
635800 - Autres droits	110,00	0,12			110,00	
	889,76	0,94	423,00	0,69	466,76	110,35
Salaires et Traitements						
641100 - Salaires appointements commis	2 070,74	2,19			2 070,74	
	2 070,74	2,19			2 070,74	
Charges sociales						
645100 - COTI URSSAF SALARIES	62,00	0,07			62,00	
645200 - Cotisations aux mutuelles	1 155,30	1,22	693,18	1,13	462,12	66,67
645300 - Cotisations aux caisses de retrai	24,23	0,03			24,23	
645310 - Cotisations retraites (cadres)	4 601,76	4,86	4 527,12	7,40	74,64	1,65
647500 - MED/TRAVAIL-AMTER	139,00	0,15	101,30	0,17	37,70	37,22
	5 982,29	6,32	5 321,60	8,70	660,69	12,42
Amortissements et provisions						
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	2 596,81	2,74	2 396,84	3,92	199,97	8,34
	2 596,81	2,74	2 396,84	3,92	199,97	8,34
Autres charges						
654000 - Pertes s/créances irrécouvrable	566,66	0,60			566,66	
	566,66	0,60			566,66	
Total	12 106,26	12,78	8 141,44	13,31	3 964,82	48,70
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 704,17	6,02	-7 658,69	-12,52	13 362,86	-174,48
Produits financiers						
Charges financières						
661600 - Intérêts bancaires	638,28	0,67	636,90	1,04	1,38	0,22
	638,28	0,67	636,90	1,04	1,38	0,22
Résultat financier	-638,28	-0,67	-636,90	-1,04	-1,38	0,22
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	5 065,89	5,35	-8 295,59	-13,56	13 361,48	-161,07
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 065,89	5,35	-8 295,59	-13,56	13 361,48	-161,07

ANNEXE AU 1^{ER} mars 2022
SASU ATELIER DE L'ANCIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
33 RUE DU MOULIN
51310 LA NOUE
SIRET N° 433 136 843 00029

MODES ET METHODES D'EVALUATION

1°) HYPOTHESES DE BASE

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'images fidèles ont été respectés à partir des hypothèses de bases suivantes:

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

2°) REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Générale.

3°) METHODES DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

En ce qui concerne la valorisation du stock final, elle a été effectuée suivant la méthode Premier entré Premier sorti.

METHODES DE CALCULS DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

1°) AMORTISSEMENTS

Voir tableau fiscal N° 2055 "AMORTISSEMENTS"

L'amortissement économique a été pratiqué sous la forme linéaire en fonction de la durée de vie normale.



CAPITAL SOCIAL

Le tableau, ci-après, récapitule par catégories de titres composant le capital social, leur variation pendant l'exercice.

Mouvement de l'exercice

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE EN DEBUT D'EXERCICE	AUGMEN TATIONS	DIMINUTION	NOMBRE EN FIN D'EXERCICE	VALEUR NOMINALE	MONTANT
ACTIONS	90	0	0	90	100	9 000

Dettes garanties par des sûretés réelles

La récapitulation des dettes de l'entreprise garanties par des sûretés réelles (hypothèques, gage, nantissement, ...) se présente comme suit en fin d'exercice :

164 - EMPRUNT AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .. : 0 €



SASU ATELIER DE L'ANCIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
33 RUE DU MOULIN
51310 LA NOUE
SIRET N° 433 136 843 00029

TABLEAU DES AFFECTATIONS

DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2021

Montants précédés du signe (-)
Lorsqu'il s'agit de montants négatifs.

ORIGINE

1- Report à nouveau antérieur
2- Résultat de l'exercice5 065 euros
3- Prélèvement sur les réserves
TOTAL5 065 euros

PROPOSITIONS ET AFFECTATIONS DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE

4- Affectation aux réserves :

. Réserves légales
. Réserves spéciales des plus values à long terme
. Réserves facultatives5 065 euros

5- Dividendes

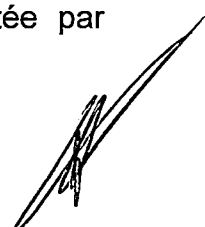
6- Autres répartitions

7- Report à Nouveau

TOTAL 5 065 euros

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE

L'affectation du résultat proposée par la présidence a été adoptée par l'assemblée.



SASU ATELIER DE L'ANCIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
33 RUE DU MOULIN
51310 LA NOUE
SIRET N° 433 136 843 00029

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 1^{ER} MARS 2022

L'an Deux Mille Vingt deux, le 1^{er} mars à 17 heures, les actionnaires de la SASU ATELIER DE L'ANCIENNE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital social de 9 000 euros, se sont réunis au siège en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président Monsieur DARQUET Philippe.

Sont présents :

- Mr DARQUET Philippe, propriétaire de 90 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur DARQUET Philippe, président.

Le président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés, possèdent ensemble 90 actions et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1° les récépissés des lettres recommandées de convocation.
- 2° les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires.
- 3° le rapport de gestion.
- 4° l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe.
- 5° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021
- Examen et approbation de ces comptes et rapports.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

La discussion est ouverte, Personne ne demandant plus la parole, la Présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la présidence, de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée, que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus entier à la présidence pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport de la présidence sur les conventions, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

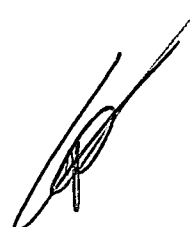
L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ce rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice, tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat bénéficiaire de 5 065 euros.

Elle décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Au compte Réserves Facultatives5 065 euros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès verbal qui a été signé par tous les actionnaires.



SASU ATELIER DE L'ANCIENNE
AU CAPITAL SOCIAL DE 9 000 EUROS
33 RUE DU MOULIN
51310 LA NOUE
SIRET N° 433 136 843 00029

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Appelé à statuer sur les comptes de l'exercice

Clos le 30 SEPTEMBRE 2021

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la marche des affaires de notre société au cours de l'exercice et de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un Chiffre d'Affaires HORS TAXE de 94 709 euros, alors que lors de l'exercice précédent il était de 61 178 euros, soit une augmentation de 33 531 euros.

Le résultat net est un bénéfice de 5 065 euros et l'affectation suivante est proposée :

- Au compte Réserves facultatives5 065 euros

Rappelons par référence à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, que la société n'a distribué aucun dividende au titre de cet exercice.

Nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

Le 1^{er} mars 2022

Le Président

